

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 20 juin 2007 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Pascale Dard, Colette Henriët, Daniel Moine, Alain Roset, Philippe Tisserand.

Absent : Philippe Doussot.

Secrétaire de séance : Claude Crance.

Informations

* **Rhizosphère** : Information sur la réunion du 11 juin avec l'Agence de l'eau, le Conseil général, la Police de l'eau et de la pêche, et le maître d'œuvre M. Jost, (DIREN et DDASS excusées). L'Agence de l'eau a signifié la non attribution de la bonification de 90 000 € en raison de l'impossibilité de commencer les travaux avant le 30 juin. Mais une subvention de 23 000 € peut être espérée en raison de notre qualification de zone rurale.

D'autre part, l'acquisition des parcelles achetées à Mme Sommermatter, ainsi qu'à la SAFER, et les frais qui s'y rapportent, pourront être pris en charge à 30 % par l'Agence de l'eau.

Ont été présentées les contraintes et les obligations liées à la zone humide ZNIEFF protégée sur laquelle sera implantée la rhizosphère et celles liées au périmètre de protection du captage :

- l'obligation de compenser l'emprise de la prochaine rhizosphère par la création d'une nouvelle zone humide. L'aménagement du site des lagunes permettrait de répondre à cette obligation.
- l'interdiction de stocker de la terre et des matériaux sans autorisation sur la zone de protection du captage ou sur une parcelle inondable.

Le cabinet Sinbio doit présenter un dossier pour demande d'autorisation de franchissement de la Lanterne.

* **Prise en charge du sinistre à l'atelier de distillation et réorganisation** :

L'expert assure que l'assurance prendra en charge les réparations après paiement des factures par la mairie :

- la réparation de l'alambic, pour 1 900,60 € HT
- la réparation du plafond et de la station électrique, 766 € HT
- le temps de nettoyage après le sinistre.

Obligation de réorganiser l'atelier de distillation et l'atelier de stockage et de travail de la commune. Le Maire propose un règlement d'utilisation de l'atelier de distillation qui tienne compte de toutes remarques liées à une meilleure sécurité, et un document à remplir par le locataire occasionnel.

*** Les travaux connexes liés à l'aménagement foncier et leur répartition :**

Le Maire présente le tableau des travaux à réaliser pour chemins et fossés et leur prise en charge prévisionnelle.

Total de 159 100 € HT pour les chemins à créer, chemins existants à aménager, chemins à empierrer, remise en culture d'anciens chemins :

RFF	56 675 €
A.F.	11 325 €
Commune	76 850 €
Autre	14 250 €

Total avec curage et création de fossés : 182 966 € HT

RFF	74 690 €
A.F.	32 670 €
Commune	94 424 €
Autre	17 043 €

*** Réservations foncières pour rive de la Lanterne et équipement d'un cimetière :**

La Commune renouvelle sa demande déjà formulée par délibération en mentionnant sur la nouvelle rédaction le détail des références cadastrales des parcelles concernées.

En ce qui concerne le projet cimetière, la réservation pour équipement doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Dans le cadre du projet Lanterne, il convient d'étudier à fond les modalités du droit dit "droit d'eau" qui est encore flou.

*** Ecole maternelle**

Le CP implanté à Chaucenne cette dernière année retourne à Audeux et l'école maternelle ne disposera plus que de deux classes.

La salle libérée par ce transfert revient à la bibliothèque dont il faut prévoir le déménagement avant les vacances de l'employé communal.

Les effectifs de la rentrée 2007/2008 sont les suivants :

Enfants de petite section :	28
Enfants de moyenne section :	9
Enfants de grande section :	19

La Mairie tient à remercier Madame Gaulmes pour son travail éducatif et les liens qu'elle a su créer avec la Mairie et la halte-garderie. Le Conseil municipal tient à lui marquer sa reconnaissance par un cadeau de librairie.

*** Les effectifs du primaire pour 2007/2008 :**

Elèves de CP	19
Elèves de CE1	19
Elèves de CE2	16
Elèves de CM1	18
Elèves de CM2	30

*** Transfert de propriété avec inscription aux hypothèques de parcelles :**

Parcelles correspondant à la procédure "bien vacant sans maître" :

ZC 47 aux Perrières

ZA 48 aux Barrots

Voiries et réseaux du lotissement des "Bois de Chaucenne"

Maître Guigon est autorisé par le juge à céder pour l'euro symbolique les parties communes du lotissement les Bois de Chaucenne de la Société Khéops à la Commune de Chaucenne. L'acte administratif sera soumis à la signature de Maître Guigon.

Délibérations

*** Requête de particuliers**

Suite au dysfonctionnement d'une conduite d'assainissement rue Jean François Brun, les trois habitants concernés ont fait intervenir une première fois l'entreprise Franche-Comté Assainissement depuis le regard du chemin privé, une deuxième fois depuis un regard retrouvé sous le trottoir de la RD 8. Un passage camera a permis de découvrir un 4^{ème} branchement sur la conduite et une certaine quantité de graviers. A noter le faible diamètre de cette conduite. Vu l'intérêt d'une meilleure connaissance du réseau pour la commune et sa responsabilité partielle pour la présence des graviers et le recouvrement du regard, les habitants demandent une participation pour les frais engagés.

Solution proposée : une remise de 50 m³ d'eau sur la prochaine facture d'eau et assainissement.

Vote pour à l'unanimité.

*** Mission de contrôle des branchements d'assainissement par HDL 25**

Le Maire propose de donner un peu plus de moyens pour contrôler les branchements des particuliers avec cette structure qui le fera systématiquement à chaque fin de travaux d'une construction neuve. Un contrôle annuel de quelques branchements anciens, avec obligation de réparations si nécessaire, pourra améliorer le réseau et limiter les problèmes. S'ajoute à la demande de service la vérification des relevés d'index d'eau sur un rythme à définir.

Vote pour à l'unanimité.

*** Redevance de prélèvement à l'Agence de l'eau**

Le montant 2006 de la redevance pour prélèvement d'eau fixée par l'Agence de l'eau s'élève à 1 137,20 €.

*** Halte-garderie**

Un contrôle de la CAF sur la gestion de la Halte-garderie a montré un coût de revient de l'heure relativement élevé mais qui devrait se rapprocher des critères imposés.

Le Conseil général annonce qu'il renouvellera pour un an la dérogation demandée pour conserver l'agrément.

Renouvellement du contrat de la Directrice :

Le Maire propose de renouveler le contrat de Marie Vieille à compter du 1^{er} septembre 2007 et jusqu'au 30 août 2008, avec un horaire de 16 h 30 hebdomadaire soit 71 h mensuelles, pour tenir compte des tâches administratives et de préparation demandées.

Vote pour à l'unanimité.

*** Encaissement d'un chèque assurance de 1 140,86 €** pour remboursement partiel du sinistre contre un lampadaire d'éclairage public de la rue des Barrots ; il correspond à la sécurisation du site.

Vote pour à l'unanimité.

*** Convention avec l'Agence de l'eau pour une aide financière** d'un montant de 155 713 € accordée pour la création de la rhyzosphère. Cette somme sera débloquée au fur et à mesure des besoins de financement.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 30.